

Décembre 2023

N°27

La FAS se mobilise pour la santé des plus précaires



Grand Angle

Synthèse de l'enquête
LHSS, LAM, ACT

P.10

Décryptage

Santé publique et
solidarité : pourquoi l'AME
doit être maintenue en
France

P.21

Interview

Parole aux co-présidents
du Groupe d'Appui
National (GAN) santé

P.28



Fédération
des acteurs de
la solidarité

02	REGARD Zoom sur la pétition « Plus aucun enfant à la rue »
03	ÉDITORIAL 3 questions à Nathalie Latour (FAS) et Marie Öngün-Rombaldi (Fédération Addiction).
04	ACTUALITES • Bilan du plaidoyer parlementaire de la FAS durant le dernier trimestre 2023 • Remise du Livre Blanc du Travail Social
06	EN REGION
08	PAROLE À • Marine Simenel et Emilie Brion (Association CAPS, PAVIF) • Lisa Hyacinthe (Groupe SOS Solidarités)
09	DÉCRYPTAGE Santé publique et solidarité : pourquoi l'AME doit être maintenue en France
10	GRAND ANGLE Synthèse de l'enquête LHSS
14	SUR LE TERRAIN • La communication face à l'urgence sociale • Projet « Du contraste social » dans la Drôme
16	LA FAS S'ENGAGE • Semaines d'information sur la santé mentale • Santé mentale et Insertion par l'Activité Économique
18	ZOOM SUR Zoom sur le service Expérimentation, Innovation, Recherche
20	QUESTIONS À Interview Lou-Jayne Hamida, Vice-Présidente de la FAS
22	UN TOURE EN EUROPE Retour sur le Webinaire Erasmus +
23	ON DECRYPTE Le sans-domicilisme a un impact sur la santé des enfants
24	L'INFO EN PLUS • Publication d'un recueil de portraits mettant en lumière la contribution des femmes exilées en France • Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants et le rapport de la CII/ISE
26	CONTRIBUTION Punaises de lit : le cri d'alerte du secteur AHIL
27	PLAIDOYER Addiction : un événement national pour faire évoluer les représentations et l'accompagnement des personnes
28	LA GRANDE INTERVIEW • Parole aux co-présidents du Groupe d'Appui National (GAN) santé

F - N°27 • DÉCEMBRE 2023

LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
76, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél.: 01 48 01 82 00
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org

• Directrice de la publication : Nathalie Latour
• Rédactrice en chef : Laure Kuntzinger
• Rédacteur en chef adjoint : Radu Boata
• Directeur de création : Bruno Franceschini/Moka
• Impression : Wagram Editions

• **Ont participé à ce numéro :** Chloé Rabs, Rémi Boura, Elvire Ticchioni, Oumar Cissé, Antoine Decoster, Delphine Charlet, Charlene Petot, Jimmy Bonmalais, Laure Kuntzinger, Adèle Croisé, Charline Barghane, Marie Chatagnon, Charlotte Abella, Lou-Jayne Hamida, Tiphaine Guérin, Radu Boata, Carole Lardoux, Delphine Tyé, Camille Flaszewski, Emmanuel Bougras

• **Photos :** Julien Jaulin, Mehrek Habibi, DR, Jérôme Derigny, Fédération Addiction, Association CAPS, Groupe SOS Solidarités, Synergies Migrations, CAU

Regard

Zoom sur la pétition du mouvement « Plus aucun enfant à la rue »

Dans la suite du baromètre des enfants à la rue et dans le cadre du Collectif des Associations Unies dont la FAS est porte-parole, retrouvez la tribune « Plus aucun enfant à la rue » que nous avons initiée, co-signée par plus de 200 élus, personnalités publiques et représentants d'associations tels que François Ruffin, Anne Hidalgo, Charles Fournier, ou Blanche Gardin, parue dans Le Monde. L'appel, qui émane de ce collectif engagé, vise à ouvrir dix mille places d'hébergement d'urgence supplémentaires en réponse à la triste réalité révélée par les associations sur le terrain, recensant près de trois mille enfants dormant dans les rues. Pour renforcer cette mobilisation, une pétition a également été lancée le mercredi 13 décembre. ●

EN FRANCE, TOUJOURS PLUS D'ENFANTS DORMENT DANS LA RUE

Tu peux agir

PLUS AUCUN ENFANT À LA RUE

Je signe la pétition

lemouvement.org/AucunEnfantALaRue

Éditorial

3 questions à...

Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) & **Marie Öngün-Rombaldi**, directrice générale de la Fédération Addiction (FA).



10 ans après le début de votre partenariat, que vous a permis d'accomplir cette collaboration ?

Nathalie Latour : C'est un partenariat très fructueux – et dont nous sommes très fiers – qui a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes confrontées à la précarité et aux conduites addictives. Le point de départ, c'est l'invisibilisation ou la non-prise en compte de la question des usages de consommation dans les centres d'hébergement. Nous sommes donc partis du terrain, pour valoriser l'expérience et l'expertise des personnes concernées, mais aussi des travailleur-euse-s sociaux-ales et des organisations. Après 10 ans de travail, nous sommes prêts à sortir notre plaidoyer qui concentre tout ce que l'on a appris et met en avant la nécessaire évolution des politiques publiques. De plus, un travail conséquent a été mené pour davantage travailler dans une logique décloisonnée et intersectorielle entre le secteur de l'addiction et celui du social. Cela correspond à un véritable changement de pratique sur de nombreux aspects de la prise en charge notamment en ce qui concerne la réduction des risques et l'approche genrée, qui rejoignent totalement les axes de notre projet fédéral sur les logiques de pouvoir agir.

Marie Öngün-Rombaldi : Un

« C'EST UN PARTENARIAT TRÈS FRUCTUEUX – ET DONT NOUS SOMMES TRÈS FIERS – QUI A POUR OBJECTIF D'AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES CONFRONTÉES À LA PRÉCARITÉ ET AUX CONDUITES ADDICTIVES. »

des moments cruciaux de ce partenariat a été la crise Covid qui a joué comme un accélérateur de notre travail. Pendant les confinements, les travailleur-euse-s sociaux-ales, et les personnes en addictologie ont bien été obligés de s'organiser pour répondre aux besoins des usager-ère-s. Cela a donné lieu à la réorganisation des structures – qui n'étaient pas adaptées à un certain public très précaire – sous la forme de camping ou dans des hôtels sociaux par exemple. Nos fédérations se sont saisies de ces initiatives et les pouvoirs publics nous ont suivis.

À quels nouveaux enjeux êtes-vous confrontés aujourd'hui ?

Marie Öngün-Rombaldi : La particularité de nos adhérents est qu'ils sont dépendants de politiques sociales et d'enjeux globaux qui nous dépassent. Nous observons une augmentation des personnes en situation de migration qui arrivent pour cause de conflit, de guerre, ou de crise climatique avec, en parallèle, une précarisation de la société française. Nous sommes ainsi confrontés à un nouveau public qui ne répond pas aux schémas classiques de la personne sans domicile fixe que nous pouvions connaître il y a dix ans :

« UN DES MOMENTS CRUCIAUX DE CE PARTENARIAT A ÉTÉ LA CRISE COVID QUI A JOUÉ COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE NOTRE TRAVAIL. »



des femmes avec des enfants, des travailleur-euse-s pauvres, des personnes jeunes, ou vieillissantes, etc.

Nathalie Latour : Les enjeux s'articulent principalement autour du contexte qui est source d'inquiétude et qui demande, plus que jamais, que notre plaidoyer soit entendu et formalisé. Nos fédérations connaissent une augmentation des problématiques de pauvreté et un contexte politique difficile avec des formes de recul sur la prise en compte de personnes qui font usage de substances. Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la stigmatisation qui est un autre enjeu de taille parce que la façon dont les personnes sont perçues ou nommées par l'opinion publique ou les politiques a un impact sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Quels sont vos prochains objectifs et combats ?

Nathalie Latour : Nous souhaitons avant tout continuer à donner une direction, en soutenant les équipes de terrain. Aujourd'hui, nous attendons aussi que toutes les expérimentations qui ont été menées, favorisées et soutenues après le Covid, soient pérennisées. Il est nécessaire que nous

ayons, en lien avec les pouvoirs publics, une logique d'investissement dans ce travail nécessaire de sensibilisation, de prévention, de formation et de co-construction d'actions entre le secteur médico-social en addictologie et le secteur social. C'est un travail sur le temps long, qui ne peut pas se réduire à investir deux ans dans le cadre de la politique publique.

Marie Öngün-Rombaldi : Nous portons l'objectif de dépénalisation de l'usage simple de drogues illicites. De nombreux pays l'ont fait, la France est très en retard, alors que c'est quelque chose de fondamental. Qui dit pénalisation, dit stigmatisation, et celle-ci s'accompagne d'entraves à l'accès aux soins et de non-respect des droits humains. Il faut désormais réussir à faire changer le regard. Pour cela, on doit également travailler sur le changement de représentation des drogues licites et notamment de l'alcool, qui peut être valorisé ou, au contraire, stigmatisé selon le contexte et l'usage. Ce deux poids, deux mesures, n'est plus acceptable. ●

Propos recueillis par
Chloé Rabs
Alternatives Économiques



Bilan du plaidoyer parlementaire de la FAS durant le dernier trimestre 2023

À l'occasion des débats budgétaires via le Projet de Loi de Finances 2024 et de la reprise du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, la Fédération des acteurs de la solidarité a poursuivi son travail de plaidoyer auprès des parlementaires.

Après l'adoption à l'Assemblée nationale du Projet de Loi de Finances via l'article 49 alinéa 3, la Fédération a rencontré les rapporteur-e-s thématiques du Sénat des missions « cohésion des territoires », « travail et emploi » et « culture » pour leur exposer ses propositions. Grâce à ce travail, **20 amendements** déposés en séance publique par les sénatrices et sénateurs reprennent les propositions issues de la liasse d'amendements de la Fédération dont un amendement relatif au maintien du Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) sur la mission « travail et emploi » et un second amendement visant à revaloriser le montant de l'aide financière à l'insertion sociale (AFIS) sur le montant du RSA sur la mission « Solidarité, insertion, égalité des chances ». Si la proposition de la FAS d'augmenter le parc d'hébergement d'urgence de 10 000 places n'a pas été retenue par le Sénat, celui-ci a en revanche concédé la création de 6 000 places supplémentaires pour accueillir les enfants actuellement à la rue, ainsi que leur famille, et aussi d'accroître de 2 000 places le parc d'hébergement pour répondre aux besoins de mise à l'abri des femmes victimes de violences. Nous verrons si le gouvernement retiendra ces mesures adoptées. Concernant le projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, après le passage au Sénat, marquant un recul historique, la FAS a été auditionnée avec ses partenaires associatifs par les rapporteurs à l'Assemblée nationale, a été impliquée dans de nos nombreux rendez-vous parlementaires ainsi que dans la poursuite de l'animation d'un groupe transpartisan (cf. tribune parue dans Libération pour la régularisation des étranger-ers sans papiers) pour obtenir du Palais Bourbon la suppression des

ajouts sénatoriaux les plus controversés. La Fédération a donc recensé auprès des député-e-s les mesures qu'elle souhaitait voir disparaître du texte, tels que le remplacement de l'AME par une aide médicale d'urgence, la remise en question du principe d'inconditionnalité de l'accueil en hébergement d'urgence, le rétablissement du délit de séjour irrégulier ou l'interruption de la prise en charge des soins au titre de la protection universelle maladie (PUMA) pour les déboutés du droit d'asile. En outre, la FAS a activement soutenu la création d'un dispositif de régularisation pour motif professionnel ou l'établissement d'un véritable droit du travail pour tous les demandeurs d'asile. Enfin, elle a élaboré avec ses partenaires des amendements permettant d'améliorer le droit en vigueur à l'instar de l'interdiction de la privation de liberté des familles avec mineurs de 16 ans dans tous les lieux de rétention administrative. En tout, 7 amendements avec mention explicite de la FAS ont été retenus par la commission des lois. Si le projet de loi a été adopté dans la nuit du vendredi 2 novembre, le gouvernement, le groupe Renaissance et ses alliés n'étaient pas assurés de bénéficier de la majorité absolue durant l'examen en séance publique à partir du 11 décembre. En effet, le texte adopté par la commission des lois n'était soutenu que par la majorité présidentielle et le groupe LIOT. Dès lors, plus d'une quinzaine de voix manquaient au ministre Gérald Darmanin pour adopter son projet de loi. Constatant la fragilité



du camp présidentiel, le groupe écologiste a proposé l'examen d'une motion de rejet préalable en préambule des débats. Son adoption a entraîné le rejet du texte avant même son examen et ses possibles modifications en séance publique. Dès lors, face à cet échec, le gouvernement a convoqué une commission mixte paritaire (CMP) ayant pour mission d'élaborer un texte de compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Cette dernière se tiendra dans l'après-midi du lundi 18 décembre. La composition de la commission mixte paritaire devant respecter les équilibres politiques de chaque chambre, Les Républicains se retrouvent en position de force pour faire aboutir ou échouer cette CMP.

Un accord entre la majorité présidentielle et LR suffirait pour acquérir une majorité. Néanmoins, le groupe présidé par Olivier Marleix à l'Assemblée et Bruno Retailleau au Sénat a annoncé que la base de discussion du projet de loi devrait être le texte adopté par la Haute-chambre. Ces annonces semblent contrarier une partie du groupe Renaissance qui avait sérieusement corrigé la version sénatoriale en commission des lois. Dès lors, il n'est pas encore certain à ce stade du succès de cette commission mixte paritaire, au regard des conditions posées par chaque camp. ●

Rémi Boura

Responsable des relations parlementaires et de la recherche-action - FAS Nationale



« NOUS PARTAGEONS AVEC BEAUCOUP DE RESPONSABILITÉ ET UNE EXTRÊME GRAVITÉ QUE NOUS SOMMES DANS UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SOCIAL. »

Remise du Livre Blanc du Travail Social :

Le gouvernement doit prendre la pleine mesure de la crise qui menace les métiers de la solidarité.

La remise officielle au gouvernement par le Président du Haut Conseil du Travail Social du Livre Blanc doit marquer profond changement de la part de tous les acteurs – État, collectivités locales, associations, partenaires sociaux – pour sortir de la crise inédite subie par les métiers du lien et du soin.

Le travail réalisé par le Haut Conseil auquel la FAS a largement participé par l'intermédiaire de M. Karim Zarkout, travailleur social, délivre un constat sans ambiguïté auquel la ministre des Solidarités, le ministre du Travail et du Plein emploi, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, la Secrétaire d'État chargée de l'Enfance et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées ont marqué leur adhésion : invisibilisation de métiers portés très largement par des femmes, crise d'attractivité qui se pérennise et se généralise, bureaucratisation, enjeu majeur de revalorisation. Ces enjeux concernent d'abord les personnes en situation de pauvreté et de précarité. À cet égard il y a urgence à ce qu'enfin se réalise la solidarité à la source. « Nous partageons avec beaucoup de responsabilité et une extrême gravité que nous sommes dans une crise sans

précédent sur l'attractivité des métiers du social... Nous savons tous et toutes que si ce rapport n'est pas suivi de mesures raides, claires, ambitieuses et durables, nous courons un risque réel d'aggravation majeure de l'équilibre de notre cohésion sociale » Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Comme l'a fait valoir Nathalie Latour directrice générale de la FAS, lors de son intervention pendant la remise du livre blanc, il revient à l'État de fixer un cadre durable de confiance. L'engagement des collectivités locales est également nécessaire comme celui des partenaires sociaux s'agissant de la convention collective unique étendue qui doit permettre la revalorisation notamment



des bas salaires et des perspectives de carrière. La FAS reste mobilisée pour que les propositions issues du Livre Blanc soient rapidement suivies d'effet. Elle organise les 24 et 25 septembre 2024 à Nancy deux grandes journées dédiées à ces enjeux du travail social. Ce sera l'occasion de suivre la mise en œuvre des recommandations du livre blanc et de valoriser l'ensemble des initiatives et dynamiques issues du terrain. ●

Charlotte Abello

Chargée des relations médias et des réseaux sociaux - FAS Nationale



FAS GRAND EST

Retour sur les ateliers de co-construction du projet fédéral régional en Grand Est



La Fédération des acteurs de la solidarité Grand Est a organisé trois rencontres qui ont réuni adhérents et personnes accompagnées, afin de décliner le projet fédéral au niveau de la région. Ces ateliers visaient à fixer les priorités de la Fédération Régionale et les projets qu'elle mènera pour les quatre prochaines années.

Fidèle à ses principes d'animation territoriale, la Fédération a souhaité organiser ces temps au plus près de ses adhérents, en se déplaçant au sein des trois ex-régions.

Trois ateliers ont ainsi été animés par Relayance à Strasbourg (22 septembre), Épinal (15 novembre) et Reims (23 novembre). La réflexion a été articulée autour de trois axes :

- Redynamiser le travail social et l'action des acteurs associatifs (axes 3, 4 et 6 du projet fédéral) ;
- Mieux connaître pour mieux faire connaître et mieux agir (axes 2, 3 et 5) ;
- Les personnes accompagnées actrices de leurs parcours (axes 1 et 2).

Les orientations du projet régional seront présentées au Conseil d'Administration régional en février, pour une validation lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra courant 2024.

Nous tenons à remercier vivement les adhérents et les personnes accompagnées qui ont participé à ces ateliers. Leur investissement nous a permis collectivement de confronter le projet fédéral aux réalités de terrain, d'en valider les orientations, et de l'adapter à la région Grand Est. Merci à l'équipe pour l'organisation de ces temps, et aux membres du Conseil d'Administration qui se sont engagés dans la démarche. ●

Alexis Moreau

Directeur Régional de la FAS Grand Est



FAS AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Pour une nouvelle posture face aux consommations dans les structures d'accueil- hébergement - insertion et logement

Depuis 2015, la Fédération des acteurs de la Solidarité AURA porte un programme de formation-action concernant les conduites addictives en partenariat avec la Fédération Addiction (FA) et l'Association Addictions France. Le programme avait démarré par des formations et des accompagnements pour aller vers un changement des pratiques, notamment vers la Réduction des Risques et des Dommages au sein des structures Accueil Hébergement Insertion - Logement (AHI-L). En 2019, le programme a évolué, le souhait était d'être plus engagé : à la fois sur le portage institutionnel, mais également sur la participation des personnes lors d'actions collectives, mais surtout dans la construction et l'animation d'actions. Pari réussi ! À l'issue de 4 années, nous avons construit des outils et élaboré un module de sensibilisation à 3 voix : celles de personnes accompagnées ayant ou ayant eu des conduites addictives, celles de profes-



sionnel.les de structures AHI-L, celles de professionnel.les de l'addictologie. Actuellement une recherche action participative est en cours concernant les parcours de soins en addictologie des personnes accompagnées pour mieux appréhender les entrées et sorties suite à des séjours de cure et post-cure. Recherche très enrichissante, tant dans les échanges que les perspectives de travail. Pour 2024-2027, L'Agence Régionale de

Santé (ARS) AURA renouvelle sa confiance via un contrat pluriannuel d'objectifs et de financements pour 4 années. Le programme s'articulera en 3 axes :

- L'interconnaissance et les partenariats ;
- Les changements institutionnels et de pratiques via les accompagnements et formations en intra ;
- La recherche et le développement d'outils concernant les parcours de soins en addictologie.

Si la FA, l'Association Addictions France et la FAS AURA sont ravis que le partenariat se poursuive, nous regrettons cependant que les réflexions sur l'accompagnement des pathologies duelles ne puissent faire partie de ce programme, tant les besoins sont prégnants à ce sujet. ●

Christèle Hervagault

Coordnatrice Santé de la FAS Auvergne Rhône-Alpes



FAS HAUTS-DE-FRANCE

Cycle de webinaires FAS au droit d'asile



La FAS Hauts-de-France a proposé un cycle de trois webinaires dédiés au droit d'asile, à destination de ses adhérents, afin de permettre aux équipes de renforcer leurs connaissances sur cette procédure particulière. Ce cycle a réuni des professionnel.les de toute la région des Hauts-de-France.

Ces trois rencontres qui ont permis de revenir sur l'ensemble du parcours d'une demandeur.euse d'asile, sur le fonctionnement des institutions chargées du traitement de l'asile en France et sur les procédures particulières telles que la prise en compte des vulnérabilités ou l'application du principe de l'unité de famille.

Ces séquences de 1h30 ont permis de revenir sur de nombreux questionnements. Les interrogations des participant.e.s ont été l'occasion d'apporter des éclairages sur des dispositions procédurales, sur des points juridiques ou jurisprudentiels mais également de délivrer des conseils

aux professionnel.les pour les aider dans l'accompagnement des personnes en demande d'asile.

91% des professionnel.les se sont estimé.e.s satisfait.e.s des connaissances acquises. En moyenne, 60 intervenant.e.s sociaux.ales, issu.e.s majoritairement des secteurs du Dispositif National d'Accueil (DNA), de l'AHI-L ou de la veille sociale, ont participé à ces webinaires. ●

Charlène Petot

Chargée de missions Publiques / Formation de la FAS Hauts-de-France

91% DES PROFESSIONNEL.LES SE SONT ESTIMÉ.E-S SATISFAIT.E-S DES CONNAISSANCES ACQUISES.



FAS OCÉAN-INDIEN

Billet d'humeur de Jimmy Bonmalais

Il était quelques dizaines à manifester. Pour leurs rémunérations et conditions de travail, bien sûr mais aussi pour crier que les moyens qu'on leur donne ne sont pas en adéquation avec les besoins.

Et moi, où j'étais ?

Elle avait 15 ans. Elle part de chez elle, ce matin-là vers 05h00. Il fait encore un peu frais. Elle met un pull sur ses épaules. Elle marche sans vraiment savoir où elle va. Et se retrouve sur un pont surplombant une nationale. Nombreuses sont les voitures qui filent à grande vitesse sur cette route. Elle enjambe la rambarde et saute du pont. La voiture qui arrivait n'a pas pu l'éviter. Et moi, où j'étais ?

Aline, membre de mon Conseil d'Administration et en situation de handicap, alerte sur la radio sur le fait qu'un jeune qui habite



à côté de chez elle n'a plus les moyens, depuis plusieurs mois, de payer son loyer et va être expulsé. Elle est prête, dans cette situation d'urgence, à lui offrir un coin pour dormir chez elle.

Et moi, où j'étais ?

Il avait 16 ans, avait quitté la Réunion parce certains lui avaient dit que son orientation sexuelle n'était pas normale, était contre nature. Malheureusement il a trouvé, en métropole, le même rejet. Il s'est donné la mort le jour de la journée internationale du harcèlement...

Et moi, où j'étais ?

Claire, membre de mon Conseil d'Administration, m'envoie un mail m'annonçant qu'elle m'était fin à son mandat car elle quitte sa structure mais que celle-ci va déposer le bilan. L'association n'a plus les moyens financiers de poursuivre son

action. Et c'était la seule sur notre territoire à accompagner ceux et celles qui se vivent différents dans leurs corps.

Et moi, où j'étais ?

Je me dis seulement qu'il faut que je garde les yeux grands ouverts et que je continue à avancer. Je n'ai pas le droit de regarder ailleurs. Mais combien de temps peut-on se laisser imprégner par toutes ces souffrances sans se révolter ? Pourquoi et comment avons-nous pu laisser les richesses matérielles fermer nos cœurs ? Il y a 40 ans, à Nairobi, j'avais été choqué par la misère et les femmes qui accouchaient à même le trottoir. C'était en Afrique et il y a très longtemps. Mais en sommes-nous si loin ? ●

Jimmy Bonmalais

Président de la FAS Océan-Indien

Violences faites aux femmes en situation de migration, mieux accompagner les parcours

Marine Simenel, cheffe de service et coordinatrice du Pôle Accueil Violences Intra-Familiales (PAVIF) et **Emilie Brion** assistante du service social - Association CAPS / PAVIF



Le Pôle Accueil Violences Intra-Familiales (PAVIF) existe depuis 10 ans et est porté par le CAPS 76 et deux autres associations locales : le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Œuvre Normande des Mères (ONM) adhérent également de la FAS. Le PAVIF se veut un lieu d'accueil unique pour les femmes et les enfants, basé sur la logique de l'aller vers avec une prise en charge globale et pluridisciplinaire pour éviter les ruptures de parcours. Sur 2022, le PAVIF a accueilli 50,7% de femmes de nationalité française et 49,3% de femmes étrangères dont 75% d'entre elles avaient un titre de séjour. L'association connaît une véritable augmentation de l'orientation des CADA (Centre d'accueil pour demandeur.euse d'asile) vers ce service. « L'enjeu de l'interprétariat et de l'interculturalité est très important pour bien accompagner les femmes étrangères, passer la barrière de la langue et sortir des représentations. Malheureusement, nous manquons de moyens pour ces parcours souvent plus longs du fait du poids des us et coutumes et de la complexité d'appropriation des droits. Nous avons un vrai travail de sensibilisation à faire sur les droits des personnes, pour leur faire comprendre qu'elles ont des droits, aborder les questions de violences

sexuelles, travailler le départ du domicile conjugal, l'ouverture des droits et l'accès au titre de séjour. ». Les femmes accueillies subissent un « continuum de violences » : sexuelles, psychologiques, administratives, économiques et n'ont pas de parcours adapté. Elles sont souvent invisibilisées au sein de plusieurs dispositifs. Le PAVIF sollicite auprès du SIAO les demandes de mise à l'abri dans le cadre d'une mesure de protection immédiate mais malheureusement il n'existe pas de structures d'hébergement dédiées et le nombre de places est toujours plus restreint avec un tri des vulnérabilités se faisant par la notion de dangerosité. « Le fait de ne pouvoir garantir une solution à ces femmes est très insécurisant dans l'accompagnement proposé et engendre des ruptures de parcours. La difficulté que rencontre ces femmes se situe dans l'évaluation permanente du danger qui est leur opposée. » Le CAPS et l'ONM demandent la spécialisation de places et pour remettre la question de l'hébergement au cœur du travail d'accompagnement. Le CAPS fait partie de la commission Violences Intra-Familiales (VIF) de la Fédération des acteurs de la Solidarité Normandie. ●



Lisa Hyacinthe et **Aurore Mico**, référentes nationale des violences faites aux femmes - violences Intra-Familiales du Groupe SOS Solidarités

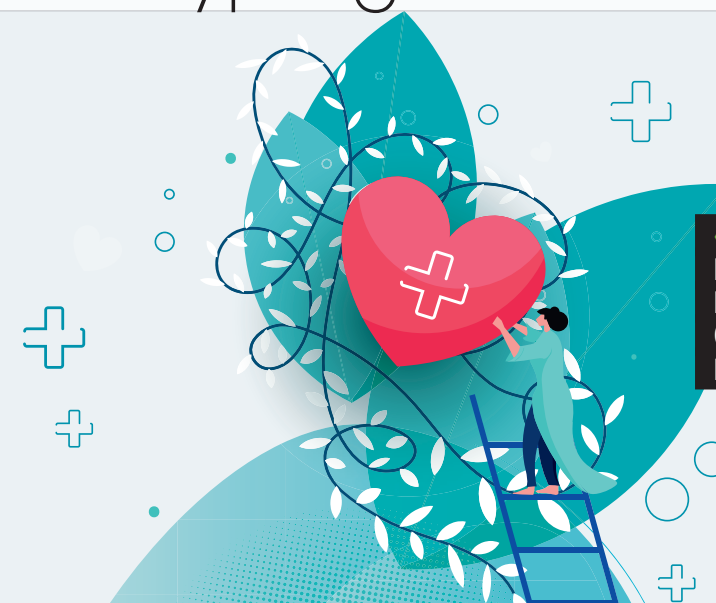


Aujourd'hui, les femmes étrangères, victimes de violences, ne font pas l'objet de parcours spécifiques. Elles se retrouvent dans les dispositifs de demandeur.euse-s d'asile aussi bien que dans les dispositifs dédiés aux personnes en situation de précarité (CADA, HUDA, CHU, CHRS, CSAPA, pensions de famille...) ce qui complique le repérage et le diagnostic. La barrière de langue vient s'ajouter aux trajectoires déjà complexes. Lisa Hyacinthe co-porte avec Aurore Mico le projet global « Violences au sein du couple » dans le Groupe SOS Solidarités en s'appuyant sur les remontées, diagnostics et états des lieux des établissements recevant des femmes. Porté via un premier appel à projet déployé sur 13 établissements pilotes en 2023 et 10 prévus en 2024, les premiers résultats ont permis de construire une formation de deux jours s'adressant à l'ensemble des professionnel·les de la structure pour être dans une dynamique collective d'équipe. « La plus-value de notre formation est d'avoir été pensée en lien avec les réalités et besoins du terrain. Elle passe aussi par un plan d'actions concret et la sensibilisation de l'ensemble des équipes ainsi que l'accompagnement de la conduite du changement des pratiques professionnelles de nos établissements. » Les remontées terrain confirment la difficulté pour les professionnel·les à aborder le

sujet des violences, à recevoir les révélations des victimes ainsi qu'à se sentir outillé·e-s pour les traiter. Il est donc important de libérer la parole et de travailler sur le repérage des cycles de la violence, le contrôle coercitif de l'auteur des violences et les mises en situation. Ces dernières portent sur la conduite des entretiens pour le repérage, l'orientation, l'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violences. Les questions juridiques autour du titre de séjour, des aspects pénaux et civils des violences au sein du couple ainsi que des dispositifs juridiques de protection existants sur le territoire ou encore de la responsabilité des établissements, notamment en cas de violences repérées au sein d'un couple hébergé, sont traitées dans un module complémentaire délivrées par les CIDFF de plusieurs villes et l'ASSFAM (organisme de formation du Groupe SOS Solidarités). Un module a également été développé par l'ASSFAM sur les femmes étrangères victimes de violences. ●



Propos recueillis par **Laure Kuntzinger**
Responsable du Service Communication et des Partenariats privés
FAS Nationale



« D'APRÈS L'OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS, LE COÛT DE L'AME EST STABLE ET REPRÉSENTE 0.47% DU BUDGET DE L'ASSURANCE MALADIE. »

SANTÉ PUBLIQUE ET SOLIDARITÉ : POURQUOI L'AME DOIT ÊTRE MAINTENUE EN FRANCE

L'Aide Médicale d'État (AME), a été créée dans les années 2000 avec pour but d'offrir une prise en charge médicale aux personnes en situation irrégulière qui pouvaient, néanmoins, justifier de leur résidence sur le territoire français depuis plus de 3 mois et dont les ressources ne dépassaient pas un certain plafond. Il ne s'agit donc pas d'une aide inconditionnelle d'accès aux soins.

L'AME, valable un an, permet de dépister des maladies, de bénéficier d'un traitement ou encore de suivre les femmes enceintes. Selon l'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé, en moyenne, une personne sur 2 pouvant la réclamer n'en fait pas la demande¹. À cela s'ajoute un nombre de refus de soins importants, notamment liés à des refus de prise en charge par des médecins, à une prise en charge conditionnée ou à des pratiques discriminatoires. D'après l'observatoire du droit à la santé des étrangers, le coût de l'AME est stable et représente 0.47 % du budget de l'assurance maladie. Des chiffres assez éloignés d'un appel d'air lié au tourisme médical. Des rapports de l'Inspection Générales des Affaires Sociales ont rappelé, année après année, que la suppression de l'AME ne permettrait pas de faire des économies. Le dernier rapport Evain et Stefanini² commandé par le gouvernement en novembre 2023 dresse les mêmes constats. Malgré l'évocation de cas de fraude, soit-disant massifs, dans le recours à l'AME, force est de constater que la Caisse Nationale de

l'Assurance Maladie (Cnam) a recensé peu de situations frauduleuses (54 dossiers en 2014 soit 0.014 % du total des dépenses de l'AME). La suppression de l'AME présente un risque pour la santé publique. Cependant, il ne s'agit pas de dire que les personnes exilées sont « porteuses » de maladies et que leur présence menace l'immunité des Français·es. Il s'agit de prendre en considération la vulnérabilité de ces personnes face aux maladies dites « de la rue » comme la tuberculose. Elles sont donc exposées au risque et non pas « à risque ». Il revient donc à la société d'accueil d'agir en responsabilité et de soigner les personnes vivant dans des conditions bien souvent indignes. En cas de suppression de l'AME, les publics concernés seront dirigés vers les services d'urgence saturés et seront pris en charge par les soignants qui, comme bon nombre d'entre elles et eux l'a déjà rappelé³, ne pourront se résoudre à ne pas soigner. En conclusion, reprenons l'analyse de l'Institut Convergences Migrations⁴ disant que « les maux de notre système de santé sont instrumentalisés, problématisés et solution-

nés à travers le seul enjeu du coût de l'AME, en dépit du consensus scientifique sur le bien-fondé de ce dispositif et la nécessité de le conserver pour des raisons tant médicales qu'éthiques ». La remise en cause d'un droit fondamental comme celui de l'accès aux soins peut engendrer, par la suite, la remise en cause d'autres droits fondamentaux. ●

Adèle Croisé
Chargée de mission Réfugié·e·s Migrant·e·s
Fédération des acteurs de la solidarité
FAS Nationale
Charlène Petot
Chargée de missions Publics / Formation
FAS Hauts-de-France

- <https://www.irdes.fr/recherche/questions-d-economie-de-la-sante/280-acces-aux-soins-et-lieux-de-soins-usuels-des-personnes-sans-titre-de-sejour-couvertes-par-l-ame.pdf>
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/11/02/l-appel-de-3-000-soignants-nous-demandons-le-maintien-de-l-aide-medicale-d-etat-pour-la-prise-en-charge-des-soins-des-personnes-etrangeres_6197818_3232.html
- <https://www.icmigrations.cnrs.fr/defacto/defacto-031/>

ENQUÊTE LIT HALTE SOINS SANTÉ, LIT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ ET APPARTEMENT DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) fédère un grand nombre d'associations porteuses des dispositifs Lit Halte Soins Santé (LHSS), Lit d'Accueil Médicalisé (LAM) et Appartements Coordination Thérapeutique (ACT) au sein de son réseau. Désireuse de mieux connaître ses adhérents, et de participer activement aux travaux de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et de la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIDLP), une enquête a été proposée à ses adhérents à la rentrée 2023. Au total, 85 établissements ont répondu à l'enquête en ligne totalisant 104 réponses, réparties au sein de 13 régions, dont une en Outre-Mer.

ORGANISATION DES STRUCTURES

Recours à la mutualisation importante, **72%** des répondants.
Financement majoritaire par les ARS* via des demandes de subventions annuelles, **55%** des répondants.

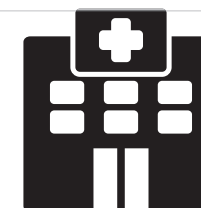
L'ORIENTATION

EN AMONT

- Les principaux orienteurs sont les hôpitaux, les PASS et les acteurs de la veille sociale.
- Les répondants se considèrent bien identifiés notamment par les hôpitaux, les acteurs de l'hébergement et de la veille sociale.
- Les demandes d'admission se font dans un cadre défini en grande partie par un dossier d'admission à constituer et l'organisation de commission d'admission.
- La décision finale pour admettre la personne est le plus souvent prise par la direction avec le-la médecin de la structure.

EN AVANT

- Les principaux motifs de refus à l'admission sont le manque de place et la situation médicale de la personne ne justifiant pas la prise en charge.
- Les facteurs bloquants à l'orientation sont majoritairement le manque de places des structures d'aval et le statut administratif de la personne.
- Bien connaître et rencontrer régulièrement les partenaires de son territoire est un facteur favorisant l'orientation pour l'ensemble des dispositifs.



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ EN LHSS*, LAM* ET ACT*

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- L'accès aux droits,
- L'accompagnement vers la culture et les loisirs,
- L'accompagnement des personnes migrantes.
- participation à l'accompagnement aux rdv médicaux et au sujet de la prévention.

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

- Observance des traitements,
- Soins infirmiers,
- Surveillance médicale,
- Coordination des parcours de soins.
- on note une différence entre les ACT avec les LHSS et les LAM.

La participation des personnes accompagnées s'exprime par la mise en place de conseil de vie sociale (**71%**) et de groupes de paroles (**44%**).

RECOMMANDATIONS

- ➔ Réflexion autour des financements pour homogénéiser les pratiques avec des modalités plus pérennes.
- ➔ Soutenir la diversification et la valorisation des professions au sein des équipes tels que la médiation en santé.
- ➔ Développer des temps et lieux pour favoriser les échanges entre les professionnel-le-s de ces dispositifs, en y associant d'autres secteurs pour favoriser l'interconnaissance.
- ➔ Renforcer l'offre de formation et l'accès à l'analyse de pratiques pour accompagner les professionnel-le-s dans leurs pratiques.
- ➔ Soutenir les projets pour favoriser la participation des personnes accompagnées en développant notamment la pair-aidance comme il peut déjà exister dans certains dispositifs.



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ VIEILLISSANTE

- Une grande majorité des structures est confrontée au vieillissement des personnes accompagnées,
- 33% des équipes, toutes confondues, dont **60%** de l'équipe médicale sont formées au sujet du vieillissement,
- Un partenariat avec le secteur gériatrique, en majorité les EHPAD, les SSIAD et les résidences autonomes, est à renforcer.



RECOMMANDATIONS

- ➔ Améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes précaires vieillissantes.
- ➔ Améliorer les compétences et les connaissances des professionnel-le-s et développer la coopération intersectorielle.



SANTÉ MENTALE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Les problématiques de santé mentale sont très souvent rencontrées par les professionnel-le-s,
- 60% des équipes ; toutes confondues, dont 79% de l'équipe médicale sont formées à la santé mentale,
- Des partenariats construits, en majorité avec le secteur de la psychiatrie et les EMPP*, mais pas toujours simple avec un secteur connaissant des difficultés structurelles.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les liens entre les acteurs de l'exclusion avec les acteur-ric-e-s de la santé mentale et de la psychiatrie en soutenant les partenariats.
- Soutenir la formation de l'ensemble des professionnel-le-s pour favoriser un repérage et une orientation le plus en amont possible.
- Développer le sujet du rétablissement et de la pair-aidance en s'appuyant sur les expériences existantes.



LA SORTIE DES DISPOSITIFS

Les LHSS orientent en majorité vers les CHRS, les ACT en majorité vers le logement ordinaire (ou chez un tiers) et les LAM vers les EHPAD.



L'ORIENTATION

LES FREINS À LA SORTIE

- Situation administrative de la personne,
- Manque d'une offre suffisante et adaptée,
- Méconnaissance du public en situation de précarité générant des représentations négatives.

LES LEVIERS IDENTIFIÉS

- Le maillage territorial : les répondants prennent une part active en participant aux instances telles que les CLS*, CLSM*, CPTS*, PTSM*, etc...
- Les modalités d'accès au logement : recours aux demandes de logement social (76%), sollicitation du SI SIAO (59%) et les recours DALO (42%).

RECOMMANDATIONS

LES FREINS À LA SORTIE

- Accompagner les dispositifs dans la construction et la formalisation des partenariats, sans amener une lourdeur dans le fonctionnement.
- Dédier un temps spécifique à la coordination aux seins de ces dispositifs pour mieux coordonner les parcours des personnes accompagnées et participer aux instances partenariales.

LES LEVIERS IDENTIFIÉS

- Adapter l'offre de droit commun aux spécificités du publics avec notamment des actions pour faire évoluer les représentations et lutter contre les discriminations.
- Réfléchir à une organisation, adaptée à chaque territoire et aux acteurs locaux, de la régulation à l'entrée et à la sortie des dispositifs.
- Soutenir les acteur-ric-e-s dans leurs actions favorisant l'orientation des personnes et l'anticipation des ruptures dans leur parcours.



LA MESURE 27 DU SÉCUR DE LA SANTÉ

- Les répondants identifient majoritairement la mise en place sur leur territoire dont le renfort de place LHSS* (63%), les EMPP* (60%) et les EMPS* (54%),
- Une réponse considérée adaptée aux besoins du public avec une satisfaction mitigée sur la revalorisation salariale et le déploiement territoriale avec notamment l'exclusion de certains dispositifs.

RECOMMANDATIONS

- Améliorer la visibilité des politiques publiques et de leurs déploiements pour favoriser une couverture égale sur les territoires.
- Renforcer les cadres légaux permettant les expérimentations et la pérennisation de certains dispositifs tels que les LHSS périnatalité.



LES ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ÉTAT

- Créer de nouvelles places et renforcer les moyens humains, 20% des attentes,
- Renforcer le partage d'expériences entre les LHSS, LAM et ACT, 17% des attentes,
- Proposer des rencontres régionales, 15% des attentes,
- Inciter le pilotage croisé entre les ARS et DREETS, entre autres, 11% des attentes,
- Développer des moyens humains dévolus à la formation et à l'analyse de pratique,
- Développer des moyens logistiques et techniques pour accompagner les établissements, 10% des attentes.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer l'accompagnement global des personnes en situation de précarité en soutenant le partage de connaissance et l'interconnaissance entre les acteur-ric-e-s pour améliorer le maillage territorial.
- Soutenir les solutions pour fluidifier les parcours des personnes en situation irrégulière ou à droits dit incomplets,
- Participer au découplage avec le secteur sanitaire notamment certaines spécialités.
- Renforcer les cadres légaux permettant les expérimentations et la pérennisation de certains dispositifs tels que les LHSS périnatalité.

ACT	appartement de coordination thérapeutique
ARS	agence régionale de santé
CLS	contrat local de santé
CLSM	conseil local de santé mentale
CPTS	communauté professionnelle territoire de santé
DGCS	direction Générale de la cohésion sociale
DIPLP	délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté DREETS : direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et du social EMPP : équipe mobile psychiatrie précarité
EMPS	équipe mobile précarité santé
LAM	lit d'accueil médicalisé
LHSS	lit halte soins santé
PTSM	projet territorial de santé mentale

Charline Barghane,
Chargée de mission santé
FAS Nationale



La communication face à l'urgence sociale :

la cristallisation du temps dans la réévaluation des pratiques communicationnelles

Dans le cadre de la réalisation de la vidéo bilan du projet MAAA'Elles, la FAS s'est rendue avec une équipe de tournage dans trois accueils de jour qui l'ont mis en œuvre, à Strasbourg (Femmes de paroles – association Home Protestant), à Agen (CIILOPAJ) et à Toulouse (Le Groupe Amitié Fraternité – GAF).

Dans le cadre de la réalisation de la vidéo bilan du projet MAAA'Elles, la FAS s'est rendue avec une équipe de tournage dans trois accueils de jour qui l'ont mis en œuvre, à Strasbourg (Femmes de paroles – association Home Protestant), à Agen (CIILOPAJ) et à Toulouse (Le Groupe Amitié Fraternité – GAF).

Le projet MAAA'Elles, porté par la FAS depuis 2021, a permis d'améliorer l'accompagnement global des femmes en situation de grande précarité et d'addictions au sein des six accueils de jour parties prenantes du projet. Ces adhérents ont ainsi pu développer des actions de formations des professionnel·le·s dans le domaine des addictions et déployer des actions avec les femmes permettant de parler des addictions de manière directe ou indirecte. Les structures ont également pu mettre au travail les enjeux de genre et de mixité dans l'occupation partagé des lieux, dans les rapports entre collègues ainsi que le sujet des violences sexistes et sexuelles.

Les structures, en s'emparant du projet, ont fait face à des réalités qui leur sont propres amenant à une grande diversité des témoignages. En effet, si la prise en charge des femmes en situation d'addiction était l'ambition commune de ces structures, les démarches mises en œuvre ont été différentes principalement parce que deux d'entre elles proposent des accueils mixtes, là où l'accueil à Strasbourg est exclu-

sivement réservé aux femmes. En ce sens, la question du genre a été prédominante lors des échanges en amont du tournage avec les professionnel·le·s, la réduction des risques ne pouvant être effective sans un environnement sécurisant et accessible pour les femmes.

Ainsi, au-delà d'un simple tournage, la réalisation de cette vidéo a montré combien il était nécessaire pour les professionnel·le·s de la communication de prendre le temps du dialogue et de l'écoute, pour que soit retranscrit le plus justement possible la subtilité des expériences vécues, ce qui a été possible pour ce projet grâce à la prise en compte de ce temps long par le Fonds de lutte contre les addictions.

La confrontation avec les réalités vécues a considérablement changé le regard sur le script prévu et la réalisation de la vidéo. D'abord parce que l'immersion au sein des structures avec une équipe de tournage est loin d'être évidente. Si deux heures sont suffisantes pour tourner une séquence, au minimum une journée de préparation, de dialogue, de mise en confiance des professionnel·le·s et des personnes concernées est nécessaire. Ensuite, parce que la

sensibilisation et l'adaptabilité des équipes de tournage est essentielle pour assurer le consentement éclairé des personnes filmées.

Les impératifs d'urgence et d'immédiateté très souvent associés aux métiers de la communication n'ont pas lieu d'être dans le secteur qui est le nôtre. Il incombe aux professionnel·le·s de la communication de sortir de cette logique, de privilégier le dialogue et surtout l'écoute, afin de saisir et de transmettre pleinement les réalités vécues sur le terrain. ●

Charlotte Abello

Chargée des relations médias et des réseaux sociaux – FAS Nationale

Pour visionner la vidéo du projet MAAA'Elles, scannez le QR code ci-dessous



« AU SEIN DU GAF, LE PROJET A ÉTÉ L'OCCASION POUR LA CHEFFE DE SERVICE DE SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS SUR LEUR POSTURE VIS-À-VIS DE LEURS COLLÈGUES FÉMININES. »



AVEC UNE VINGTAINÉ DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS PAR ATELIER, LES ÉCHANGES ONT ÉTÉ RICHES ET PASSIONNÉS !

Projet « Du contraste social » dans la Drôme

Parlons un peu de philosophie... Tel est le point de départ du projet artistique « Du contraste social » qui se décline dans 3 associations de la Drôme : Oasis à Romans sur Isère, Anais à Nyons et le Diaconat Protestant à Valence.

Il est coordonné par Sébastien Lecouvreur, directeur artistique de l'association ça m'résille dans la Drôme également, adhérente à la FAS AURA.

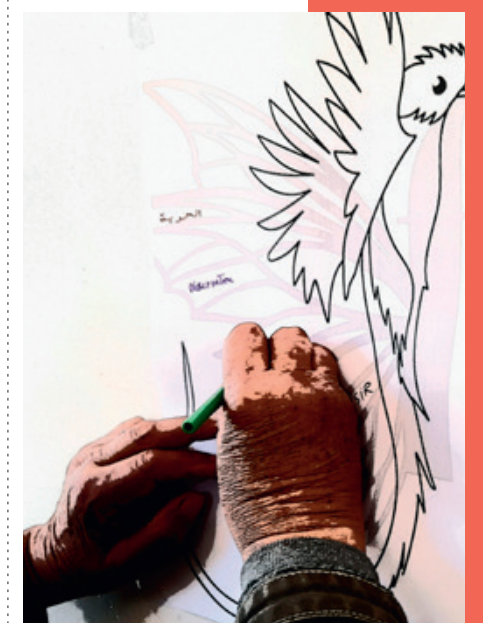
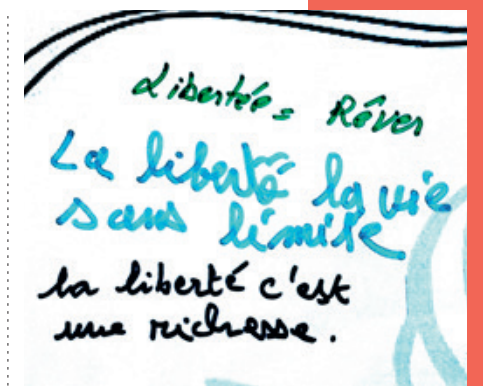
Un vrai projet de territoire avec différents acteurs, partenaires et publics impliqués dans la démarche.

Le projet a débuté en octobre 2023 et s'inspire du contrat social de Jean Jacques Rousseau. Dans ce traité de philosophie, Rousseau propose un pacte social qui établit que chacun doit renoncer à tous ses droits particuliers ou du plus fort pour obtenir l'égalité des droits que procure la société. Une philosophe et une photographe interviennent dans ce projet, avec une réflexion sur la place de l'individu et de ce qui nous définit en tant que personne, dans un monde global qui demande de faire société.

2 ateliers ont eu lieu le 15 novembre : à l'accueil de jour l'Entraide du Diaconat Protestant et au centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'association Oasis. Ces ateliers ont permis aux personnes présentes de réfléchir et de débattre autour du concept de liberté : qu'est-ce que ça évoque, à quelle liberté est-on prêt à renoncer ou pas, quelle liberté ne peut-on pas nous enlever, quel est l'animal qui représente la liberté ? Autant de réponses que de personnes présentes, chacun et chacune ayant une définition toute personnelle en fonction de son parcours, de ses origines, de son histoire, de ses envies pour la suite... Avec une vingtaine de participantes et participants par atelier, les échanges ont été riches et passionnés ! Des photographies seront réalisées et exposées dans différents lieux sur le territoire, dans les associations participantes mais aussi dans des espaces culturels et associatifs. En parallèle un dispositif sonore permettra d'écouter les portraits réalisés et racontés par les personnes participantes. Un beau projet réalisé avec le soutien de la FAS AURA et du Fonds d'Initiatives locales contre l'Exclusion (FILE). ●

Delphine Charlet

Chargée de communication et de la gestion administrative des formations / Coordinatrice action culture FAS Auvergne Rhône-Alpes



« 2 ATELIERS ONT EU LIEU LE 15 NOVEMBRE : À L'ACCUEIL DE JOUR L'ENTRAIDE DU DIACONAT PROTESTANT ET AU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE DE L'ASSOCIATION OASIS. »

SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE : LA FAS EN MOUVEMENT POUR LA SANTÉ MENTALE



La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est engagée, depuis toujours, dans l'accompagnement de la santé mentale des personnes en situation de précarité. Notre fédération est membre du collectif des 25 partenaires qui organisent les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Elle s'y investit depuis plusieurs années en lien avec l'ensemble des actions qui sont organisées par la Fédération sur le sujet santé mentale (contribution aux politiques publiques de santé mentale, formations, journées régionales et départementales de rencontres etc.). « S'engager en faveur de la santé mentale, c'est investir dans une vie et un avenir meilleur pour tous (...). La santé mentale est un droit. Chacun de nous mérite de s'épanouir* ». Les SISM sont devenues LE rendez-vous pour parler de santé mentale partout en France. En 2022, le Collectif a rappelé que toute personne a une santé mentale, quels que soient son âge, son état de santé, ses conditions de vie et les contextes sociaux, sociétaux et environnementaux dans lesquels elle évolue. La FAS s'associe aux SISM pour que « la santé mentale suscite plus d'engagement et d'investissement chez tous les acteurs et dans tous les secteurs (foyer familial, école, lieu de travail, services de santé et société, plus largement) », notamment pour les personnes en situation de précarité, afin de lever les tabous existants encore. Depuis 2013, le secrétariat général du Collectif national est

assuré par le Psycom, organisme national d'information sur la santé mentale. En cette fin d'année, la nouvelle charte graphique de SISM a été dévoilée. Celle-ci a été pensée pour mieux impacter les publics grâce à une image plus moderne et dynamique. Cette charte graphique reprend les valeurs des SISM (mise en lien, partage, lisibilité). Cette nouvelle identité visuelle a été créée et pensée pour donner une meilleure visibilité aux événements SISM, à partir de 2024. Pour anticiper la réflexion autour des actions, la thématique de l'année prochaine a été dévoilée permettant une meilleure anticipation des collectifs SISM locaux. Elles auront lieu du 7 au 20 octobre 2024. Profitant de l'organisation des Jeux Olympiques, la thématique abordera la notion du mouvement (activité physique, mais aussi petites actions du quotidien, suivi d'une routine) et son impact sur notre santé mentale ainsi que la levée des tabous pour déstigmatiser les troubles psychiques, les programmes et actions dans la communauté et les leviers d'actions politiques. La FAS sera présente. ●

Laure Kuntzinger
Responsable du Service Communication et des Partenariats privés
FAS Nationale

**Rendez-vous sur le site des SISM pour en savoir plus et vous mobilisez
au niveau national et local : www.semaines-sante-mentale.fr**

*Dernier rapport santé mentale - Organisation mondiale de la santé - juin 2022

Interview

SÉBASTIEN CAVITTE

Coordinateur des programmes
Convergence et Premières Heures en
Chantier sur la métropole de Lille.

SANTÉ MENTALE ET INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) : ÊTRE MIEUX ÉQUIPÉ SUR LA QUESTION DE LA SANTÉ MENTALE



À l'occasion du webinaire santé mentale et IAE du 14 décembre, nous sommes allés interviewer Sébastien Cavitte, coordinateur des programmes Convergence et Premières Heures en Chantier sur la métropole de Lille. Cela représente sept chantiers d'insertion et trois cent trente-neuf personnes, accompagnées tout au long de l'année. « Notre mission est de développer les modalités d'accompagnement les plus globales possibles et ne pas se limiter à la construction d'un simple projet de formation pour nos publics en situation de grande vulnérabilité. Pour rappel, 30 et 40% des personnes en situation de rue ont une pathologie psychiatrique ou une souffrance psychologique impor-

tante. Nous utilisons le travail comme un outil au service de l'accompagnement social dont l'objectif est une existence stable dans la société et travaillons ainsi à la remobilisation des personnes ainsi qu'à la reconstruction de leurs parcours d'inclusion. ». Sébastien Cavitte constate que les publics qu'ils accompagnent ont un rapport au corps et à la santé compliquée en raison de leurs parcours d'errance. Un parcours de ruptures familiale, amoureuse, économique, avec son pays d'origine qui impacte la santé mentale des personnes accompagnées. À cela s'ajoute une autre typologie de publics présentant des troubles psychiatriques. « Notre public est semblable à celui des structures d'hébergement et c'est pour répondre à la volonté d'inscrire notre action durablement dans un parcours d'inclusion que nous avons créé un poste de psychologue. Cette approche est nécessaire pour que les souffrances s'expriment via un espace de parole dédié. D'autant que c'est bien souvent lorsque l'on a réglé les questions vitales (logement, hébergement, alimentation)

que l'on se sent apte à parler. Notre psychologue a une fonction d'écoute et de mise en lien avec les dispositifs de droits communs en santé mentale (Commissions Nationales de Centre Médico-Psychologiques (CMP), associations de psychologues, cabinets libéraux). En qualité d'employeur, les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sont responsables de la santé des personnes qu'ils accompagnent avec 10 à 20% du public nécessitant un accompagnement psychologique, pourtant la place de la santé mentale dans les ACI ne va pas encore de soi. » Les ACI ont un enjeu de reconnaissance et de positionnement auprès des dispositifs de santé mentale publics qui ne considèrent pas leurs publics comme prioritaires. « Il faut faire un véritable travail de fond de déconstruction des représentations des deux côtés. Nous avons besoin des agences régionales de santé sur les chantiers d'insertion pour pouvoir être mieux équipé sur la question santé mentale en compétences et moyens. ». Sébastien Cavitte insiste sur l'importance d'une approche globale impliquant

la coopération des personnes accompagnées et les invitant à être des acteur-ric-e-s-citoyen-ne-s. Il remarque d'ailleurs que les travailleuse-s-pairs qui n'ont pas cette dénomination dans les ACI apportent un fort recul, qui n'est pas de la réparation mais un supplément de vécu qui spécifie leur approche. Une réflexion qui corrobore la « Lettre ouverte » d'un collectif d'associations adressé au Président de la Haute Autorité de santé (HAS), dont la FAS, qui pointe la nécessaire valorisation du métier de pair-aidance « en devenir », dans « la complémentarité » avec l'ensemble des professionnel-le-s. Sébastien Cavitte finit en rappelant l'importance de travailler des indicateurs de réussite qui passent par l'observance pour démontrer combien la santé doit faire partie du parcours d'inclusion dans l'IAE. ●

Propos recueillis par
Laure Kuntzinger
Responsable du Service
Communication et des
Partenariats privés
FAS Nationale

Interview

NATHALIE CROUZET

Responsable du service Expérimentation - Innovation - Recherche



« LE SERVICE EXPÉRIMENTATION - INNOVATION - RECHERCHE - EST AUJOURD'HUI CONSTITUÉ DE 13 PERSONNES SE RÉPARTISSANT PRINCIPALEMENT ENTRE LE PÔLE CULTURE, SPORT, LOISIRS ET L'ÉQUIPE SEVE EMPLOI. »

Nathalie Crouzet est à la fédération depuis 15 ans. Elle est passée par la vie fédérale avant d'arriver au service mission d'appui restructuré depuis quelques mois en service Expérimentation - Innovation - Recherche.

Qu'est-ce que le service Expérimentation - Innovation - Recherche ?

N.C. : Ce service est né de la volonté de faire le lien avec l'axe 3 de notre nouveau projet fédéral. Il promeut que la fédération soit un espace d'innovation qui accompagne les évolutions des structures associatives par le biais de la coopération. Ce service a pour objectif de donner plus de visibilité à nos programmes et fonds de soutien pour aider les adhérents à mettre en place plus de projets et développer d'autres formes

de soutien. Nous souhaitons nous recentrer sur le pilotage de projets et multiplier les expérimentations. En regroupant programmes et projets, nous allons nous appuyer sur des expériences réussies pour tirer des enseignements et déployer ainsi des méthodologies éprouvées. Deux programmes ont, en effet, mis en exergue la capacité de la fédération à développer et essayer des projets d'ampleur, ces dernières années : SEVE Emploi et Respirations (programme dédié à la culture). SEVE Emploi avec son déploiement auprès des

Structures d'Insertions par l'Activité Économique, a notamment, opéré un véritable changement d'échelle à la FAS.

Comment est structuré le service ?

N.C. : Le service Expérimentation - Innovation - Recherche est aujourd'hui constitué de 13 personnes se répartissant principalement entre le pôle culture, sport, loisirs et l'équipe SEVE Emploi. Un poste reste transverse : celui d'Irène Montanès qui gère, en appui, le FILE (Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion), le fonds Alimentation et

droits de femmes, les projets vacances et le service civique ainsi que les conventions de formations SEVE. Irène est depuis de nombreuses années à la Fédération, elle a acquis une véritable expertise en gestion administrative des appels à projets et des fonds de soutien. Son poste permet de regrouper et simplifier la gestion des offres de services aux adhérents.

Le pôle culture, sport, loisirs a pour mission de diffuser notre plaidoyer sur les droits culturels et l'accès à la culture en sensibilisant et accompagnant le réseau sur ces sujets. Tiphaine Guérin est la responsable de la mission culture. Elle vient de lancer un groupe d'appui national culture en s'appuyant sur son expertise acquise en travaillant chez les adhérents et dans la sphère culturelle. Tiphaine travaille à la diffusion du plaidoyer culture, co-construit avec la région Grand Est, et à la création de liens interministériels sur « la culture dans le social ». Elle s'occupe aussi de la mission Europe.

Deux programmes permettent de déployer des actions : Respirations, co-porté avec Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards, qui déploie un fonds de soutien dédié ainsi que le programme Vacances pour Tout.e.s financé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) depuis quatre ans également. Jean-Sébastien Deston est en charge de Vacances pour Tout.e.s dans le service et accompagne les porteurs de projets au montage de séjours. La gestion administrative étant très importante, Irène Montanès est venue en appui afin que Jean-Sébastien puisse continuer à prendre du temps pour accompagner le réseau. Jean-Sébastien a une connaissance pointue du travail des intervenant.e.s sociaux.ales, ce qui fait sa pertinence sur le terrain.

Côté Respirations, c'est Marie-Charlotte Pierre qui vient de reprendre la coordination en octobre. Elle doit fédérer les 3 organisations porteuses du programme, animer la communauté et déployer les projets sur le territoire en passant de 6 à 13 régions impliquées sur 3 ans. Respirations a aussi un enjeu de formation des intervenant.e.s sociaux.ales. Son expé-

rience aux Restos du Cœur devrait être plus que bénéfique pour mener à bien cette mission.

SEVE Emploi est à un moment charnière de sa phase d'expérimentation avec une première évaluation réussie sur les années 2021-2022. L'équipe a largement contribué au succès de ce programme qui est emblématique par sa méthodologie et le plaidoyer qu'il porte sur l'employabilité. Marine Tous-Lion pilote l'équipe et suit le projet avec les financeurs. Eve Cohen a repris le flambeau avec brio pendant le congé maternité de Marine. L'équipe est constituée de formatrices intégrées au niveau national : Soline Bonnier, Emilie Croguennec et Diane Demoen, et bientôt Mathilde Milteau, qui ont coconstruit les parcours avec le cabinet ONC. Elles ont amené une vraie dimension pédagogique qu'elles ne cessent d'enrichir. Elles suivent une équipe de 42 formateur.ices externes qui agissent sur tout le territoire. Sarah Albert gère la coordination du programme en région avec le suivi notamment des journées régionales proposées

« SEVE EMPLOI EST À UN MOMENT CHARNIÈRE DE SA PHASE D'EXPÉRIMENTATION AVEC UNE PREMIÈRE ÉVALUATION RÉUSSIE SUR LES ANNÉES 2021-2022. »

par les 14 chargé-es de mission. Yann Marchat a rejoint l'équipe, il y a quelques mois, sur l'évaluation et la formation. Son expertise passée a aidé à la réalisation de la synthèse qui vient d'être publiée. Théo Cure et Jerry Rasamoely sont venus compléter l'équipe récemment, Théo sur le suivi des journées nationales et régionales en remplacement de Sarah en congé maternité et Jerry, en mutualisant un poste sur trois régions : Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire et Normandie en attendant leurs recrutements.

Pour finir, Héroïse Hamain est passée de chargée de mission en région PACA à la coordination nationale. Elle coordonne la

« L'ÉQUIPE A LARGEMENT CONTRIBUÉ AU SUCCÈS DE CE PROGRAMME QUI EST EMBLÉMATIQUE PAR SA MÉTHODOLOGIE ET LE PLAIDOYER QU'IL PORTE SUR L'EMPLOYABILITÉ. »

plateforme de formation et travaille en binôme à la stratégie de communication globale avec Enora Ménard, en charge des programmes à la communication nationale et arrivée au début du programme SEVE Emploi. Un gros travail à mener en lien avec l'ensemble des acteurs SEVE Emploi avec la dimension d'entrée dans le droit commun du programme.

Nous portons également plusieurs appels à projets :

- Le FILE, financé par la Fondation JM Bruneau (Fondation sous l'égide de la Fondation de France), le Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE) soutient des projets portés par les adhérents de la Fédération sur les thématiques « emploi », « habitat » et « étrangers ». Nous avons la confiance de la Fondation JM Bruneau depuis 2001. En plus de 20 ans, nous sommes passés de 65 000 euros de subvention annuelle à 140 000 puis à 420 000. Nous sommes à plus de 1000 projets financés ;
- Le fonds de soutien alimentation durable et promotion des droits des femmes, financé par la Française des Jeux (FDJ).

Et nous venons de boucler une expérimentation, Maraudeur IN (maraudes d'inclusion numérique) construite avec le soutien de la Fondation AFNIC, de la Fondation JM Bruneau et du groupe FDJ. ●

Propos recueillis par
Laure Kuntzinger
Responsable du service communication
et partenariats privés

Pour en savoir plus sur nos programmes
et appels à projets, rendez-vous sur
notre site internet :
<https://www.federationsolidarite.org>

Interview

LOU-JAYNE HAMIDA

Vice-Présidente de la FAS

« L'IMPLICATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE EST IMPÉRATIVE POUR GARANTIR QUE LES POLITIQUES ÉLABORÉES À BRUXELLES TIENNENT COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES RÉALITÉS SOCIALES. CELA FAVORISE UNE DÉMOCRATIE INCLUSIVE, PROMeut LA JUSTICE SOCIALE ET CONTRIBUE À ÉLABORER DES POLITIQUES RÉPONDANT VÉRITABLEMENT AUX BESOINS DE TOUS LES CITOYENS EUROPÉENS. »



Vous avez participé aux PEP Meetings à Madrid, qu'est-ce que cet événement ? Qui l'organise, avec quels objectifs ?

Lou-Jayne Hamida : Le PEP Meeting est un événement annuel organisé par EAPN Europe, réseau européen dédié à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une occasion d'entrer en contact avec les décideurs et d'informer sur les processus d'élaboration des politiques au niveau européen sur l'impact de la crise du coût de la vie et de préparer le terrain pour les prochaines élections européennes de juin 2024. Plusieurs représentant-es politiques étaient présentes : Karine Lalieux (Ministre belge des Pensions et de l'intégration sociale), Olivier De Schutter (Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme), José Gusmão (Membre du Parlement européen, Groupe de gauche et vice-président de la commission des affaires économiques et monétaires), Monica Semedo (Membre du Parlement européen, groupe Renew Europe),



João Albuquerque (Membre du Parlement européen, Groupe S&D) et Jiří Švarc (Commission européenne, Chef de l'unité des politiques sociales, Comité de la garantie de l'enfance et de la protection sociale). Les PEP ont exprimé fermement leur volonté de renforcer les mécanismes de suivi et d'instaurer des échanges réguliers avec la commission. Cette démarche vise à remédier à augmenter l'impact des contributions des personnes en situation de précarité dans le processus décisionnel.

Dans un contexte d'inflation globale, comment les autres pays Européens sont-ils impactés par l'augmentation de la pauvreté ?

L-J. H. : Avec 95,3 millions de personnes en situation de précarité (données Eurostat), la pauvreté est en augmentation constante en Europe, avec une accentuation particulière dans les pays de l'Est, où différentes formes de précarité se cumulent. Des témoignages, comme celui d'Anne Milis du Réseau Belge Anti-Pauvreté, mettent en lumière le décalage perçu entre les politiques et la réalité vécue. Quinta M. Ansem de l'EAPN Pays-Bas insiste sur l'importance de passer à l'action, soulignant la nécessité d'un changement et de la participation active des personnes concernées.



« AVEC 95,3 MILLIONS DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ (DONNÉES EUROSTAT), LA PAUVRETÉ EST EN AUGMENTATION CONSTANTE EN EUROPE, AVEC UNE ACCENTUATION PARTICULIÈRE DANS LES PAYS DE L'EST, OÙ DIFFÉRENTES FORMES DE PRÉCARITÉ SE CUMULENT. »

« LES POLITIQUES ET PRATIQUES LIÉES AU DROIT AU LOGEMENT, À L'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS SOCIAUX VARIENT AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE. »

Comment la France se positionne-t-elle sur ces enjeux par rapport aux autres pays Européens ?

L-J. H. : La France, qui est rappelons le, la 7^{ème} puissance mondiale, se trouve dans une situation préoccupante par rapport à d'autres pays européens face aux enjeux actuels. En effet la pauvreté s'enracine², le chômage augmente, et les crises successives depuis la pandémie de COVID-19 exacerbent la précarité alimentaire et énergétique. On observe une hausse des travailleur-euse-s pauvres, des seniors, des étudiant-es, et des familles monoparentales fréquentant les distributions alimentaires ou les épiceries sociales, ce qui constitue l'un des premiers signaux forts de la hausse de la pauvreté. L'inquiétude persiste face à une augmentation des dépenses et de la dette publique. En France, selon le gouvernement, la rationalisation des aides publiques (mise en place de France Travail avec la réforme du RSA et la réduction des allocations chômage, augmentation de l'âge du départ à la retraite) et la fin des aides d'urgence maintiendrait l'équilibre budgétaire, toutefois l'inflation persistante et la diminution du pouvoir d'achat risque de dégrader la situation économique et sociale des plus modestes. Cette réalité souligne la nécessité d'une action immédiate pour faire face aux défis économiques et sociaux en France.

La question de l'accès au droit des personnes en situation de précarité est-elle aussi forte dans les autres pays Européens ?

L-J. H. : La problématique d'accès aux droits affecte plusieurs pays en Europe. Le taux élevé de

non-recours en Espagne, frôlant les 40%, souligne la nécessité de simplifier les procédures administratives, d'améliorer la communication et l'information sur les droits sociaux, et de mettre en place des mécanismes pour identifier et aider ceux et celles qui sont éligibles aux prestations sociales mais ne les demandent pas. En Italie, l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite a eu des répercussions significatives sur les politiques sociales. La suppression de l'équivalent du RSA français³ a entraîné une vulnérabilité accrue pour de nombreuses personnes, jetant plus de 168 000 personnes dans l'extrême pauvreté⁴. Ce changement politique souligne l'importance de la stabilité politique dans la protection des droits sociaux. Il est impératif de veiller à ce que les mécanismes d'aide sociale demeurent accessibles, équitables et résilients face aux changements politiques, la dématérialisation jouant un rôle important également. Le dialogue entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les personnes directement concernées est ainsi essentiel pour créer des politiques plus inclusives et adaptées.

Quelles sont les politiques et les pratiques dont nous pourrions nous inspirer en France en matière de droit au logement, d'accès à la santé et aux droits sociaux ?

L-J. H. : Les politiques et pratiques liées au droit au logement, à l'accès à la santé et aux droits sociaux varient au sein de l'Union européenne. On peut citer parmi les exemples intéressants : les modèles efficaces de logements sociaux aux Pays-Bas ou en Autriche, la gestion des programmes de logements

d'urgence en Finlande, les systèmes de santé préventif en Suède, l'accès à une alimentation de qualité pour tou-te-s en Allemagne, les modèles de protection sociale solides du Danemark et de la Suède...

Comment pourrions-nous construire une politique européenne commune permettant de lutter contre l'augmentation de la pauvreté ?

L-J. H. : Nous ne pourrions construire une politique européenne commune pour lutter contre l'augmentation de la pauvreté que sous la condition d'adopter une vision holistique et une approche à 360 degrés. En résumé, l'élaboration d'une politique européenne commune visant à lutter contre la pauvreté doit reposer sur une vision globale, une participation active des personnes en situation de précarité, une adaptation aux réalités locales et une évaluation continue de l'impact social. Cette approche intégrée favorise une lutte efficace et durable contre la pauvreté à l'échelle européenne, et elle est également transposable à l'échelle locale, près des citoyens, dans nos territoires d'où le fameux « Penser Global. Agir local ».

Pensez-vous que ces rencontres ont-elles un impact ? Notamment sur les élections européennes à venir le 9 juin 2024 ?

L-J. H. : En prévision des prochaines élections européennes, notre réseau a développé un projet concret et étendu de

sensibilisation et de mobilisation des personnes concernées. Il a obtenu le soutien de la déléguée interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté. Il est en cours de construction. Dans un contexte de montée du populisme en Europe, il est urgent de se mobiliser et d'agir dès maintenant. L'inaction aura un impact significatif sur les élections européennes du 9 juin 2024. Notre objectif est de garantir une participation active et éclairée de tous les membres de la société. Nous appelons nos adhérents, y compris la FAS, la FADS, et bien d'autres, à le soutenir.

À un niveau plus personnel, qu'est-ce que ces rencontres vous ont apporté ? Alimentent-elles votre engagement ?

L-J. H. : À titre personnel, les récentes rencontres ont renforcé ma détermination envers mon plan « CAP », englobant mes constats, analyses, et les propositions déjà émises. Elles consolident mon engagement dans la lutte contre la pauvreté à diverses échelles. Par ailleurs, me rappelant les conseils de notre Abbé, « même si vous êtes seul et que personne ne vous suit, défendez toujours ce qui vous paraît juste », j'ai été la seule à décliner la participation à l'événement de visibilité sur la grande place madrilène. Notre combat mérite bien plus qu'une simple « parade » annuelle à Madrid, Bruxelles ou ailleurs. ●

Propos recueillis par
Laure Kuntzinger
Responsable du service
communication
et partenariats privés

1 Personnes En situation de Précarité, de pauvreté et/ou d'exclusion
2 https://www.inegalites.fr/evolution_pauvrete_annuelle#:~:text=La%20France%20compte%205,3%2C3%2C%20de%2014%2C5%20%25.
3 <https://www.ouest-france.fr/europe/italie/giorgia-meloni-met-fin-au-rsa-italien-088a0c78-e906-11ed-916e-8e8e0a151630>
4 <https://www.humanite.fr/social-et-economie/allocation-chomage/italie-lextreme-droite-de-giorgia-meloni-fait-la-guerre-aux-pauvres-805362>



Un webinaire organisé par Erasmus+ pour l'éducation des adultes et la Fédération des acteurs de la solidarité

La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) et Erasmus+ Education et Formation (agence nationale basée à Bordeaux) ont organisé deux webinaires pour présenter le programme européen Erasmus+ au réseau et montrer comment les associations peuvent concrètement s'en saisir. En effet, Erasmus+ ne s'adresse pas qu'aux étudiants, il a tout un volet dédié à la formation et à l'insertion des adultes, notamment dans le secteur du social et de l'économie social et solidaire, et à ces acteurs : salarié.e.s, bénévoles, administrateur.rice.s, dirigeant.e.s... mais aussi aux personnes accompagnées. Les structures de solidarité (adhérentes ou non de la FAS) peuvent ainsi se faire financer des actions de forma-

tion « non-formelle » en organisant des actions de mobilité ou de partenariats à la rencontre d'homologues européens. Ces actions permettent, via l'apprentissage et l'acquisition de connaissance, d'enrichir ses pratiques, de prendre de la distance avec le quotidien, de changer d'échelle, de s'inspirer entre partenaires européens ou d'apporter une réponse commune à une problématique partagée. ●

Tiphaine Guerin
Responsable des missions Culture et Europe
FAS Nationale



Le sans-domicilisme a un impact sur la santé des enfants

A lors que le 22 août 2022, plus de 42 000 enfants vivaient dans des hébergements d'urgence ou des abris de fortune ou dans la rue (Grandir sans chez-soi) et que ce même jour 1990 enfants en famille de moins de 18 ans étaient sans solution d'hébergement suite aux demandes des familles au 115 (baromètre des enfants à la rue), que 1111 expulsions collectives de lieux de vie informels ont eu lieu en 2022 (Rapport annuel de l'Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informel) et qu'à Mayotte il y a 40 fois plus qu'en Hexagone d'enfants interpellés, placés en rétention et éloignés sans aucun représentant légal (Grandir dans les Outre-mer), on peut s'interroger sur les conséquences de cette absence d'habitat ou d'habitat stable pour ces enfants en familles ou mineurs non accompagnés et notamment concernant leur santé mentale. Tous ces travaux mettent en avant que les conditions de vie inadéquates entraînent des conséquences dramatiques sur la santé mentale et physique des enfants à court terme mais aussi pour leur devenir. L'enquête Enfams, réalisée par l'Observatoire du Samusocial de Paris en 2013 auprès des familles sans-domicile, hébergées dans des centres d'urgence, de réinsertion sociale, centres d'accueil de demandeurs d'asile ou en hôtel social,

en Île-de France, soulignait que les troubles suspectés de la santé mentale globale étaient plus fréquents chez les enfants sans-domicile (19,2%) qu'en population générale (8%). Le fait d'être sans domicile (à la rue, dans des campements, hébergé en urgence) confronte les enfants à des conditions de vie dégradées mêlant nuisances, insalubrité, exigüité, insécurité, manque de commodités, stress et violence policière et institutionnelle qui vont engendrer d'importantes répercussions sur sa santé physique et mentale à court et moyen terme (avec parfois de l'agressivité envers les autres et/ou envers soi-même), mais aussi sur le long terme, affectant sa vie de futur adulte. Le logement est un facteur environnemental central pour l'enfant car il structure ses expériences et son réseau relationnel. Et rappelons le respect des droits fondamentaux des enfants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur des enfants, la survie et le développement et la participation. Il faut promouvoir la santé mentale des enfants sans-domicile en leur garantissant un environnement sûr, accueillant et stable, propice à leur développement, à leur bien-être et à l'exercice de leurs droits. ●

Carole Lardoux
Responsable de l'animation de l'observation
FAS Nationale



TOUS CES TRAVAUX METTENT EN AVANT QUE LES CONDITIONS DE VIE INADÉQUATES ENTRAÎNENT DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES SUR LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DES ENFANTS À COURT TERME MAIS AUSSI POUR LEUR DEVENIR.





Publication d'un recueil de portraits mettant en lumière la contribution des femmes exilées en France

Dans un contexte où la contribution des personnes exilées est souvent négligée, Synergies Migrations donne la parole à ces femmes engagées qui œuvrent avec efficacité et humilité. Leur engagement, bien que discret, se révèle être une force motrice essentielle dans les dynamiques d'accueil, de solidarité, et d'accès aux droits. Le rapport du ministère de l'Intérieur (2021) souligne que les femmes exilées représentent entre 50,4% et 52% des primo-arrivants, mettant en évidence l'importance de leur intégration et de leur contribution à la société française.

Synergies Migrations présente cinq femmes venues d'horizons variés, qui s'investissent localement de différentes manières. Leurs témoignages offrent un aperçu profond de leur cheminement, de leurs motivations, et de la manière dont elles surmontent les obstacles pour aider ceux qui, comme elles, ont connu l'exil. Ces femmes partagent un message universel d'espoir, de courage, et d'émancipation, invitant chacun à croire en soi et à prendre sa place dans la société.

Ce recueil aspire à donner une voix aux femmes exilées, souvent invisibles dans les débats et politiques d'accueil et d'intégration. En mettant en lumière la diversité de leurs parcours et de leurs contributions, Synergies Migrations souhaite ouvrir un espace dédié à ces voix engagées. En partageant leurs histoires, analyses, et convictions, ces femmes deviennent des porte-parole d'une intégration réussie, témoignant de la résilience et de la force que la France peut offrir.

Ce recueil se veut un plaidoyer en faveur de la reconnaissance du rôle clé des femmes exilées dans la construction d'une société ouverte et inclusive. En mettant en avant leurs contributions, Synergies Migrations espère catalyser un changement de perspective, plaçant la parole et la participation des femmes exilées au cœur des débats et des politiques d'accueil. Que cette publication serve d'inspiration et encourage la société à embrasser la diversité et à célébrer l'engagement silencieux mais puissant de ces femmes qui contribuent à façonner un avenir plus inclusif pour tou-te-s. ●

Radu Boata

Chargé de communication - contenu - FAS Nationale

Retrouvez l'intégralité des portraits en consultant ce lien :

<https://synergies-migrations.org/les-femmes-exilees-sengagent/>



« SYNERGIES MIGRATIONS PRÉSENTE CINQ FEMMES VENUES D'HORIZONS VARIÉS, QUI S'INVESTISSENT LOCALEMENT DE DIFFÉRENTES MANIÈRES. »



Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants et le rapport de la CIIVISE

Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 a été présenté par la Première Ministre le 20 novembre dernier. Il témoigne d'une volonté d'action ample et croissante, construite autour de six objectifs qui incluent professionnels, parents, société civile et auteurs des violences. La Fédération des acteurs de la solidarité salue particulièrement la volonté de mieux accompagner et protéger les enfants hébergés à l'hôtel. Cette mesure constitue le prolongement d'un plaidoyer engagé depuis plusieurs années par la fédération, concrétisé en décembre 2022 par l'organisation de la journée « Enfants en situation de précarité. Contribuer à la construction d'une politique de prévention et de protection des enfants ». Dans ce cadre général de la lutte contre les violences faites aux enfants, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a publié son rapport le 17 novembre dernier. Il s'appuie sur le recueil et la transcription de nombreux témoignages et démontre l'importance de la création de cet espace inédit d'expression, de reconnaissance et de solidarité. Il contient plusieurs préconisations à destination des institutions publiques couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants : le repérage, la prévention, le traitement judiciaire et la réparation incluant le soin. La fédération des acteurs de la solidarité qui s'était associée pour relayer l'appel à témoignages de la CIIVISE espère qu'il ne s'agit que d'un rapport d'étape et soutient la reconduction de la commission. ●

Delphine Tyč

Chargée de mission Accès aux droits, Enfance/famille
FAS Nationale

Pour consulter le rapport dans son intégralité :

<https://www.ciivise.fr/le-rapport-public-de-la-ciivise/>



Punaises de lit : le cri d'alerte du secteur AHI-L

63%

des structures répondantes confirment une recrudescence des signalements portant sur la présence de punaises de lit.



Fédération des acteurs de la solidarité

Les punaises de lit constituent un véritable fléau économique et sanitaire dépassant le seul champ de la lutte contre la précarité. De nombreuses études font état de l'augmentation du phénomène sur le territoire national et mettent en exergue les conséquences physiques et psychologiques induites. En effet, en plus de provoquer des piqures désagréables, les insectes peuvent plonger leurs victimes dans une grande détresse psychologique, entraînant troubles du sommeil, anxiété, voire dépression ou stress post-traumatique. Une étude menée par l'institut Ipsos pour Badbugs en 2021 indiquait que 7% des Français avaient déjà été victimes d'une infestation de punaises de lit depuis 2016. En 2022, une enquête réalisée par Ipsos pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) portait ce constat à 11%. On estime désormais que près d'un logement sur six est concerné. Un second rapport publié par l'Anses en juillet 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) indique que ces parasites ont coûté près de 230 millions d'euros par an aux ménages français entre 2017 et 2022. Il est important de souligner que

les signalements portant sur la présence de punaises de lit ne concernent pas uniquement le champ du logement (privé, social, adapté) ou de l'hébergement mais se retrouvent dans l'insertion par l'activité économique, les services publics, les centres culturels, le dispositif national d'asile, les transports publics, etc.

Enquête nationale FAS :

Au regard de cette actualité récente faisant état d'une recrudescence des punaises de lit sur le territoire national et à la vue de l'antériorité de cette problématique dans le secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a sollicité son réseau par le biais d'une enquête flash conduite entre le 16 et le 30 octobre 2023. L'objectif de cette enquête est de pouvoir mesurer l'ampleur du phénomène au sein du secteur AHI, d'estimer, estimer les coûts associés aux mesures et procédures préventives et curatives mises en place par les gestionnaires et d'établir une liste de préconisations afin d'alimenter la réflexion des services de l'État ainsi que le débat parlementaire.

224 structures du secteur AHI, réparties en France métropolitaine, ont répondu à l'enquête flash.

L'enquête met en exergue les actions diffusion de protocoles d'entrées, l'organisation de modules de formation et de sensibilisation, la mise à disposition de mobilier, le traitement régulier des locaux, etc) et curatives (traitement mécanique (par le chaud ou le froid) mises en place pour lutter contre ce phénomène et les coûts (humains et financiers) considérables qui y sont associés :

- Coûts humains générés par la mobilisation des équipes ainsi que par la charge mentale et pas les graves conséquences psychologiques constatées sur les salariés et sur les personnes accompagnées.
- Coûts financiers s'ajoutant à la fragilisation croissante des structures dans un contexte d'inflation générale des prix, estimée à 6% de leur budget, et qui n'est pas compensée.

75,5%

des répondants ont formulé attendre de l'Etat une aide financière.



Fédération des acteurs de la solidarité

Face à la recrudescence constatée, la FAS alerte sur la nécessité d'aller plus loin et de traiter les punaises de lit comme un problème de santé publique et qu'une politique sanitaire d'envergure, appliquée uniformément à l'ensemble des secteurs, puisse prévenir et contenir la prolifération des punaises de lit sur l'ensemble du territoire national. Elle porte par ailleurs plusieurs préconisations, valables pour l'ensemble des secteurs qu'elle

représente, articulées autour de 5 thèmes :

- La formation / l'information ;
- Les aides financières (préventives et curatives) ;
- La coordination locale ;
- Le déploiement de professionnels dédiés ;
- L'accès aux prestataires extérieurs.

Les résultats de l'enquête, et le plaidoyer porté par la Fédération des acteurs de la solidarité, ont permis de nourrir des échanges avec la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) et nos partenaires associatifs. Ils ont été transmis à de nombreux députés, aux étiquettes politiques variées (Renaissance, MoDem, Indépendants, etc.), ce qui a permis à la FAS d'être auditionnée par le député Philippe Frei. Par ailleurs, la FAS a porté un amendement dans le cadre du projet de loi de finance 2024, visant à abonder de 98M d'euros le « Fonds d'urgence - Soutien à l'éradication des punaises de lits » pour le secteur AHI. Initialement axé sur les actions de traitement, la FAS rappelle dans le cadre de ce fonds, que l'éradication totale de ces insectes passe également par des actions de prévention.

À noter, si les actions de prévention sont suffisamment financées, nous observerons une diminution des actions curatives dans le temps et donc, in fine, une réduction de la ligne du fonds allouée au traitement. ●

Camille Flaszenski
Chargée de mission Hébergement
Logement - FAS Nationale

L'analyse des données issues de l'enquête est disponible sur le site internet de la FAS ou consultable via le lien suivant :
https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/11/Version-finale-Analyse-enquete-punaises-de-lit_.pdf

Un événement national pour faire évoluer les représentations et l'accompagnement des personnes

Le 19 décembre 2023, la Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité organisent une journée conjointe dédiée à l'addiction et la précarité. Alors que les crises sanitaire et sociale rendent ces questions de plus en plus urgentes dans notre pays, les deux fédérations dévoileront leur plaidoyer commun destiné à améliorer l'accompagnement global des personnes concernées.

Depuis plus de 10 ans, la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération Addiction travaillent ensemble afin de favoriser un accompagnement plus adapté aux besoins des personnes, lever les tabous qui entourent les problématiques de consommation et d'addiction dans les établissements sociaux et médico-sociaux et améliorer l'accès aux soins. Au cours de cette décennie, la pauvreté qui n'a fait qu'augmenter et se diversifier a obligé les structures à se réorganiser afin de considérer les besoins de tous les publics accueillis. Par ailleurs, la crise sanitaire a été un catalyseur majeur d'une prise de conscience collective quant à la nécessité de repenser l'accompagnement global des personnes en situation de précarité et notamment celles présentant une addiction.

Ainsi, ces dix années de collaboration autour de projets communs, tant au niveau national que régional ont permis de faire émerger un ensemble de constats et de propositions nourries par les réalités vécues par leurs

adhérents et des expériences et expertises développées par les personnes concernées et les professionnel·le·s. C'est ce qui permet à nos deux fédérations de présenter un plaidoyer commun, articulé autour de quatre grands axes qui seront présentés lors de cette journée nationale :

- Dépenaliser l'usage de substances psychoactives, pour mieux accompagner ;
- Agir sur les politiques publiques pour développer et pérenniser l'offre d'accompagnement global ;
- Faire évoluer les organisations en considérant l'approche de la réduction des risques et des dommages comme un préalable à tout dispositif ;
- Sensibiliser et former, pour améliorer les compétences et connaissances des professionnel·le·s.

Ce mardi 19 décembre 2023 à Paris, les personnes concernées, les bénévoles et les professionnel·le·s seront réunies pour travailler ensemble à poursuivre la réflexion



engagée visant à favoriser un accueil et un accompagnement plus adapté aux besoins des personnes en situation de précarité et d'addiction, dans la continuité des projets menés ces dernières années. Autour de tables rondes et d'ateliers, au regard des éléments mis en lumière par le plaidoyer, en partant des politiques publiques à l'œuvre, des adaptations attendues et des pratiques déjà identifiées, nous continuerons à lutter contre toutes les formes d'exclusion. ●

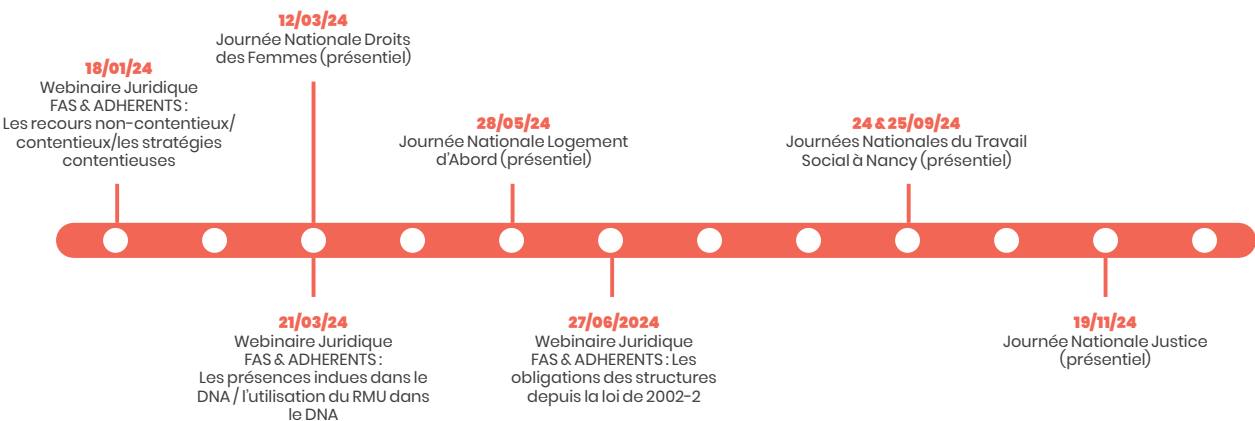
Charlotte Abello
Chargée des relations médias
et des réseaux sociaux - FAS Nationale

Benjamin Tubiana-Rey
Responsable Plaidoyer et Communication
Fédération Addiction

Pour toute information, vous pouvez contacter
Marie Chatagnon,
Chargée de projets Addiction Précarité

Évènement

Évènements de la Fédération des acteurs de la solidarité en 2024



La grande interview



Parole aux co-présidents du Groupe d'Appui National (GAN) santé

Jean-Marc Antoine & Pascal Fraichard

Pour ce numéro spécial santé, nous sommes allés à la rencontre des deux présidents du Groupe d'Appui National santé : Jean-Marc Antoine, ancien infirmier en psychiatrie, ancien directeur à l'association Aurore (association co-fondatrice de la FAS) et consultant à l'association L'EPOC, espace psychanalytique d'orientations et de consultation, membre de la Commission Grande Précarité et troubles psychiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) ainsi que Pascal Fraichard, ancien assistant social, ancien directeur d'établissement et aujourd'hui directeur général délégué à la lutte contre les inégalités sociales du groupe SOS. Une équipe qui symbolise bien les atouts de l'inter-sectorialité. Si Jean-Marc Antoine est actif depuis plus de vingt ans à la Fédération des acteurs de la solidarité sur les thématiques de santé, Pascal Fraichard a rejoint le GAN santé, il y a deux ans. Leurs points de vue convergent toutefois sur les nouveaux enjeux d'accès à la santé des personnes en situation de précarité. « Au cours des vingt dernières années, nous avons réalisé au sein du groupe de travail devenu groupe d'appui, plusieurs guides pour les professionnel·le·s et des plaidoyers sur la santé mentale, le vieillissement et un tout récent sur l'addiction. Nous devons sensibiliser les membres du GAN pour que le travail de plaidoyer redescende dans les équipes et qu'ils se l'approprient pour eux comme pour les personnes qu'ils et elles accompagnent. Je crois beaucoup à la littérature en santé comme un élément déterminant en santé publique. Elle sous-entend un accompagnement de l'individu pour l'inciter à se servir de sa motivation et de ses compétences pour accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant sa santé. En cela, la pair-aideance a un vrai rôle à jouer en matière de prise de conscience, en allant chercher des ressources dans ce que

la personne a vécu dans sa vie. » Jean-Marc Antoine. Pascal Fraichard rappelle que pour lui « il y a un enjeu à dépasser son propre dispositif : renouveler la façon d'articuler l'accompagnement et la façon de penser le modèle d'établissement, en s'appuyant sur les connaissances qui permettent de mieux évaluer. Aujourd'hui, vu l'ampleur des problèmes d'accès aux dispositifs, il est impératif de sortir de l'orientation pour aller vers une approche globale. La journée santé du 5 décembre dernier a accueilli des adhérents qui gèrent des dispositifs relevant du social comme du médico-social, c'est ce qui fait, entre autres, la force de notre Fédération sur le savoir en matière d'articulation des projets. La FAS est généraliste mais dans cette approche, on prend en considération les spécificités sur certaines pratiques. C'est ce qui fait notre différenciation. »

La pluri-disciplinarité a introduit la coopération entre équipe sociale et équipe médicale

Né d'un groupe de travail santé et VIH, le Groupe d'Appui National a été impacté dans ses réflexions par le mouvement social des personnes atteintes du VIH qui a transformé l'approche du soin. Les personnes atteintes du VIH étaient dans les centres d'hébergement mais pas accompagnées nécessairement. « Avec les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), des équipes pluridisciplinaires se sont constituées avec une écoute réciproque des médecins et des travailleuse·se·s sociaux. Le VIH a opéré un virage sur l'accompagnement des personnes et leurs places. » explique Jean-Marc Antoine. Lors de l'interview, nous avons également abordé le livre blanc du travail social et la notion d'aller vers omniprésente dans les recommandations portées. Pour Jean-Marc Antoine et Pascal Fraichard, « c'est chez les personnes que l'on arrive le

mieux à accompagner leurs besoins, plutôt que dans un bureau ; la position n'est pas la même. » « Un chez soi d'abord » permettant aux personnes sans abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion, en est l'exemple emblématique. « Malheureusement, au cours des différentes crises, avec la hausse des personnes en souffrance et les moyens réduits, il a fallu rationaliser et donc limiter l'aller vers pour les travailleuse·se·s sociaux·ales. » explique Jean-Marc Antoine. « Il est donc urgent d'échanger sur les pratiques et supports ainsi que de renforcer la collaboration sur les territoires et d'intégrer des modules « santé » dans la formation des travailleuse·se·s sociaux·ales. Aujourd'hui, rien n'existe sur la prise en charge par les équipes sociales des maladies chroniques, des addictions ou encore des traumatismes. Il y a un vrai sujet entre ce qui est de l'ordre du somatique et ce qui est de l'ordre du psychique. La gestion du somatique se fait bien contrairement à la gestion du psychique qui est encore trop souvent un sujet d'angoisse pour les équipes, notamment les jeunes équipes, ainsi que son impact sur l'équilibre d'un établissement. », Pascal Fraichard. Jean-Marc Antoine et Pascal Fraichard continuent à croire à la complémentarité des dispositifs pour un meilleur accès aux pour tou·te·s, un enjeu de démocratie en santé. Merci à eux pour cet échange et leur implication. ●

Laure Kuntzinger

Responsable du service communication et partenariats privés - FAS Nationale

Retrouvez notre plaidoyer addiction sur notre site internet

<https://www.federationsolidarite.org>

Ne pas jeter sur la voie publique

